



Communication

4



Fête

11



Associations

23



lucé magazine

lucé



# sommaire

## n°18

social 10

Les travaux se poursuivent afin de répondre au mieux aux attentes des Lucéens.



travaux 4



Nos aînés ont plaisir à se retrouver chaque année à l'occasion du traditionnel banquet des anciens.



lucé magazine

Directeur de la publication:  
Emmanuel Lecomte

Rédaction - Coordination:  
Service Communication

Conception - Maquette:  
Service Multimédi@

Service Communication:  
5, rue Jules Ferry - 28110 Lucé  
Tél. 02 37 25 68 25 - Fax 02 37 34 72 66

Impression:  
Corlet Imprimeur  
14110 Condé-sur-Noireau

Tirage: 8 500 exemplaires

Diffusion: Distrib'Services

© Tous les droits réservés  
Ville de Lucé

I.S.S.N.: 1148-6058



Imprimé en France par un imprimeur certifié IMPRIM'VERT sur du papier PEFC issu de forêts gérées durablement.

## éditorial

Emmanuel Lecomte



Maire de Lucé

►► Cette fin d'année est l'occasion de dresser un bilan des événements qui ont ponctué ces douze derniers mois.

Au niveau local, 2011 a été fortement marquée par la création de la nouvelle communauté d'agglomération élargie à 32 communes. Les élus lucéens, présents dans chacune des commissions, ont contribué, tout en défendant leur point de vue, à ce nouvel ordre intercommunal.

Deuxième ville de l'agglomération, Lucé se doit de faire valoir ses particularités urbaines, sociales mais aussi économiques et c'est ce que nous faisons chaque jour au travers des relations partenariales que nous entretenons avec l'ensemble des acteurs de notre territoire.

Notre pragmatisme et notre gestion sont reconnus et les projets que nous réalisons sont appréciés de tous.

Le contrôle de gestion récemment mis en place dans notre collecti-

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, l'accueil du poste de police municipale sera fermé le samedi matin.



sécurité **12**

## concours

# 17

Participez au choix du nom de la future crèche et gagnez un an d'abonnement gratuit pour deux personnes aux spectacles de la saison culturelle.

- p. 4 travaux
- p. 6 urbanisme
- p. 7 communication
- p. 8 social
- p. 11 fête
- p. 12 sécurité
- p. 14 en bref
- p. 16 actu
- p. 17 concours
- p. 18 sortir
- p. 20 culture
- p. 22 éducation
- p. 23 associations

tivité nous permet chaque jour d'analyser au mieux la situation de chaque service et de cibler nos efforts mais les marges de manœuvre dégagées ces trois dernières années tendent malheureusement à se réduire à nouveau du fait d'un contexte budgétaire très contraint et défavorable pour les collectivités locales à qui l'Etat demande de prendre en charge de plus en plus de services, avec de moins en moins de moyens.

Nous poursuivrons néanmoins en 2012, avec détermination, les engagements de notre feuille de route afin d'améliorer l'environnement et les services publics de notre ville et de poursuivre l'engagement que nous vous avons fait de gérer au mieux la commune de Lucé.

L'un des temps forts de l'année à venir sera, j'en espère, le démarrage du déploiement de la fibre optique sur tout le territoire de la commune par un opérateur qui devrait être choisi prochainement par une commission consultative locale.

Je n'oublie pas que c'était un de nos engagements de campagne en 2008 et que beaucoup d'entre vous souffrent de cette fracture numérique, d'autant plus incompréhensible quand on a fait le choix de vivre en zone urbaine.

Dans ce dossier, la ville de Lucé n'a aucun pouvoir décisionnel.

Le très haut débit est un droit incontestable pour chacun d'entre nous et pour le faire valoir nous négocions avec l'ensemble des parties prenantes de ce dossier.

Mais quand nous défendons ce qui nous semble être un enjeu primordial d'aménagement du territoire, d'autres n'y voient que des intérêts commerciaux et financiers, au risque d'aggraver cette fracture numérique.

Plus que jamais nous en appelons à votre compréhension, en vous assurant que nous restons présents sur tous les fronts pour faire aboutir ce projet.

Je vous souhaite de passer de belles fêtes de fin d'année.

Très bonne année 2012 à toutes et à tous. ■

# Les travaux se poursuivent

Une série de travaux a été entreprise pendant l'été afin d'aménager, de rénover, d'entretenir, d'améliorer ou de rendre accessible notre patrimoine communal. Ces travaux se poursuivent jusqu'à la fin de l'année afin de répondre aux attentes et aux préoccupations des Lucéens.

## Installation de jeux dans les écoles

Les vacances de la Toussaint ont été mises à profit pour procéder à l'installation d'un nouvel espace de jeux d'extérieur dans la cour de l'école élémentaire Jean Jaurès pour 18 000 €.

Une nouvelle structure de jeux «tout en un» avec toboggan a également été installée à l'école maternelle de la Vallée Loiseau pour 26 000 €.

## Columbarium

Un deuxième columbarium a été réalisé pendant l'été par les services techniques municipaux au cimetière de Poiffonds. Tout autour, une vingtaine de caves-urnes viennent d'être installées.

Coût global : 33 000 €.

## Rue Jules Ferry

Les trottoirs de la rue Jules Ferry, côté Lycée Philibert de l'Orme, ont été entièrement refaits à neuf cet été. Une deuxième tranche de travaux vient d'être réalisée de l'autre côté de la voie pour finaliser l'aménagement de l'ensemble. Des places de stationnement ont été créées à cheval sur le trottoir et sur la chaussée afin de réguler les flux de circulation et réduire la vitesse des véhicules



Jeux extérieurs à Jean Jaurès



Tout-en-un à Vallée Loiseau



Columbarium et caves-urnes à Poiffonds



Réfection de voirie rue Jules Ferry (2<sup>ème</sup> tranche)



Création de deux ralentisseurs rue de Genève



Assainissement autour de l'Hôtel de ville



Fondations de la future crèche

qui empruntent la rue. Cette deuxième tranche représente un coût de 46 000 € auquel il convient d'ajouter les 35 000 € consacrés à la première tranche.

## Rue de Genève

Deux ralentisseurs de type trapézoïdal viennent d'être installés dans cette rue pour sécuriser la voie, l'un à hauteur du centre social du Clos Margis, le second au niveau de l'intersection avec la rue de Bruxelles. Les travaux ont pris un peu de retard en raison du remplacement de câbles électriques en souterrain.

Coût : 32 000 €.

## Assainissement autour de l'Hôtel de ville de ville

En cas de fortes précipitations, l'évacuation des eaux de pluies autour de l'Hôtel de ville s'avère difficile. Les locaux qui abritent les archives et les serveurs informatiques en rez-de-jardin risquent d'être inondés. Un nouveau réseau d'assainissement

va donc être créé pour assurer une bonne maîtrise des écoulements d'eaux et enrayer les risques d'inondations.

Coût : 120 000 €.

## Entretien et petits travaux de voirie

Une enveloppe de 50 000 € a été allouée à l'entretien courant de petits travaux de rénovation de voirie.

## Préau de Jean Zay

L'éclairage du préau de l'école élémentaire Jean Zay a été refait en totalité pendant les vacances de la Toussaint. Les travaux ont permis d'augmenter l'intensité lumineuse de cet espace polyvalent qui accueille chaque soir l'accompagnement éducatif.

Coût : 10 000 €.

## Crèche municipale

L'ensemble des lots a été attribué et l'évaluation des travaux faite par l'architecte s'est avérée conforme aux offres des entreprises. Le calen-

drier des travaux pourra ainsi être respecté.

A ce jour, on peut déjà constater les premières élévations de murs. Un point intermédiaire sera fait régulièrement dans Lucé magazine.

## Rue de la Beauce

Entre les rues François Foreau et Robert Schuman, si l'état des trottoirs permet de circuler correctement, il n'en est pas de même pour les bordures et les caniveaux qui sont dans un état déplorable, voire dangereux. Certains riverains ont même été contraints de casser des éléments de bordure pour leur permettre d'accéder à leur domicile.

Pour pallier à ces désagréments, les travaux débiteront dès le début de l'année 2012.

Coût global : 75 000 €. ■

# Le P.L.U., ça vous concerne !

## Enquête publique

Imaginer ensemble le Lucé de demain, telle est la volonté du projet de Plan Local d'Urbanisme. Ce document de planification fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme de la ville et détermine les règles de construction de chaque parcelle. Arrêté en Conseil Municipal du 15 septembre 2011, le P.L.U. va être soumis à enquête publique.

La ville de Lucé, résolument tournée vers l'avenir, a engagé la révision de son Plan Local d'Urbanisme dès septembre 2008. Après de nombreuses étapes, le dossier poursuit sa chronologie et le projet de P.L.U. va être soumis à enquête publique.

Chaque habitant de Lucé est invité à participer et à donner son avis. Ainsi, la ville a saisi le Président du Tribunal Administratif afin de désigner un commissaire enquêteur. Il a été nommé en la personne de Jean-Paul Glory. L'enquête publique se déroulera à l'Hôtel de Ville du lundi 30 janvier 2012 au vendredi 2 mars 2012 aux heures d'ouverture au public de la mairie.

Pendant cette période vous pourrez rencontrer le commissaire enquêteur qui assurera des permanences aux dates suivantes :

- Le vendredi 3 février 2012, de 9h à 12h,
- Le mercredi 8 février 2012, de 9h à 12h,
- Le samedi 18 février 2012, de 9h à 12h.

À la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur dispose à son tour d'un délai d'un mois pour établir son rapport et rendre ses conclusions.

Le document définitif sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal.

## Le PLU joue deux rôles majeurs

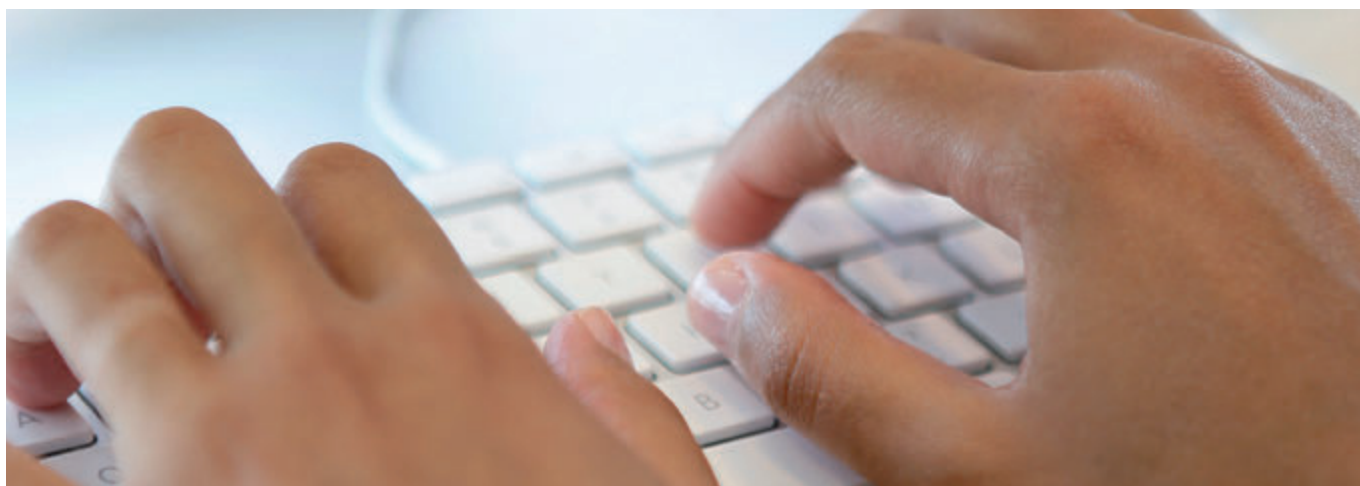
Document d'orientation, il organise l'avenir d'un territoire en anticipant ses évolutions pour mieux les maîtriser et les coordonner.

Document juridique, il détermine les règles de construction pour chaque parcelle publique et privée.

Il s'impose alors à tous et sert de référence obligatoire pour l'instruction des demandes d'occupation du sol : permis de construire, permis de démolir, déclarations de travaux...

Il se compose de quatre documents principaux :

- Le rapport de présentation comprend un diagnostic et une analyse de l'état actuel de l'environnement. C'est à partir de ce document que sont déterminés les enjeux et les grandes orientations de la politique d'urbanisme de la ville.
- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) définit la vision de la ville pour les prochaines années.
- Le règlement précise les règles de construction et le droit des sols applicable dans les différentes parties de la ville. Des plans viennent compléter le règlement. Il délimite les zones et la localisation des principes réglementaires.
- Le plan de zonage. ■



# Un droit incontestable

## Très Haut Débit

L'interpellation des usagers, particuliers et entreprises pour le haut et très haut débit est croissante et met en exergue la persistance de fortes disparités sur le territoire en termes de couverture, de services et de coûts d'accès. 64,9 % des lucéens n'ont toujours pas d'accès aux offres supérieures à 2 Mbps et au triple play, c'est-à-dire, près des deux-tiers de la ville.

La municipalité a créé dès janvier 2010 une mission «Développement numérique» chargée de mettre en œuvre une veille juridique, réglementaire et des actions en direction des différents acteurs de l'Internet et la mise en place d'un projet de montée en débit.

Le Gouvernement a présenté le 14 juin 2010 le Plan National Très

Haut Débit. La ville a été contrainte d'abandonner son projet de montée en débit suite aux recommandations de l'ARCEP (autorité de régulation des communications électroniques et des postes), invitant les collectivités territoriales à privilégier la fibre optique et interdisant toute action dans l'attente du résultat d'un appel à manifestation d'intentions des opérateurs.

Le Plan national Très Haut Débit annonçait un appel à manifestation d'intentions se clôturant le 31 janvier 2011. France Télécom Orange, SFR et la RegIES ont émis une réponse à l'appel à manifestation pour l'opticalisation de Lucé. SFR et Free ont signé un accord de co-investissement avec France Télécom Orange. La RegIES est en attente du résultat de son offre de co-investissement émise le 14 octobre 2011.

Afin d'éviter les recoupements, un label sera donné dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre 2012, pour chaque commune, à l'opérateur responsable du déploiement assurant le meilleur calendrier et la meilleure couverture proposés, au bénéfice des consommateurs et des collectivités locales. Une commission consultative régionale pour l'aménagement numérique des territoires, mise en place par la circulaire du Premier ministre le 16 août dernier accordera cette labellisation.

Le Syndicat Electrique Intercommu-

nal du Pays Chartrain, regroupant 71 communes dont Lucé a souhaité acquérir la compétence Aménagement Numérique du Territoire conformément à l'article L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cet article ouvre aux collectivités et à leurs groupements la possibilité d'intervenir dans le domaine des communications électroniques afin de pallier un éventuel déficit d'offres privées sur leurs territoires. Ce transfert de compétence est le préalable nécessaire à l'intervention de la RegIES pour établir un réseau «fibre optique» de communications électroniques sur le territoire du syndicat. L'ensemble des conseils municipaux a voté favorablement ce transfert. Il s'agit d'une compétence obligatoire inscrite dans le tronc commun des statuts du syndicat tout comme l'électricité.

Parce que le contexte est complexe et animé par la volonté d'un aménagement numérique équilibré de notre territoire, la ville de Lucé réaffirme sa détermination dans l'intérêt des lucéens. ■

# Accéder à un logement social

L'une des particularités de la ville de Lucé est de contenir sur son territoire pas moins de 62% de logements sociaux.

Pourtant, la ville n'en est pas propriétaire, les organismes propriétaires et gestionnaires de ce parc sont des bailleurs sociaux (organismes H.L.M.). Alors comment procéder pour obtenir un logement social ?

Il existe désormais un formulaire unique de demande de logement, il s'agit du formulaire Cerfa n°14069\*01, téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), le site de la ville [www.ville-luce.fr](http://www.ville-luce.fr) ou disponible à l'accueil des organismes H.L.M.

Ensuite, un exemplaire de ce formulaire doit être déposé auprès du bailleur social.

Toute première demande de logement HLM fait l'objet d'un enregistrement dans le département et donne lieu à la délivrance d'une attestation envoyée dans un délai d'un mois à compter du dépôt du dossier.

Les dossiers des candidats sont ensuite examinés en commission d'attribution. C'est cette instance, propre à chaque bailleur social, qui décide de l'attribution des logements HLM.

Cependant, il est impossible de s'engager sur un délai d'obtention car il dépend de la vacance des logements au moment de chaque commission.

Si vous êtes salarié d'une entreprise de plus de 20 salariés, votre employeur cotise au 1 % patronal auprès d'un organisme de logement social et peut éventuellement vous faire bénéficier d'un logement, via le groupe Proci-lia (anciennement CIL 28). Pour vous en assurer, prenez directement contact avec votre service du personnel ou votre comité d'entreprise.

Les demandes de logements qui ne sont pas encore satisfaites doivent être renouvelées tous les ans. Les demandes non renouvelées sont automatiquement annulées. Le





candidat qui souhaite renouveler sa demande devra alors recommencer toute la procédure pour enregistrer sa demande de logement et obtenir à nouveau un numéro d'enregistrement. L'ancienneté de la demande débutera à la date de dépôt de la nouvelle demande.

## Le droit au logement opposable (D.A.L.O.)

Le droit au logement est garanti par l'Etat, dans les conditions prévues par la loi, aux personnes qui ne peuvent accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant.

Pour celles dont les démarches ont été vaines, la loi a créé deux recours : un recours amiable devant une commission départementale de médiation, puis, en cas de décision favorable non suivie de l'attribution d'un logement ou d'un hébergement, un recours contentieux devant le tribunal administratif, afin de garantir à chacun un droit au logement effectif. Ce recours devant le tribunal administratif doit être formé dans les 4 mois suivants l'expiration du délai de relogement.

La commission de médiation désigne les demandeurs qu'elle reconnaît prioritaires et auxquels un logement doit être attribué en urgence. Pour chaque demandeur, elle détermine les caractéristiques dudit logement en tenant compte de ses besoins et de ses capacités. Un décret du 15 février 2011 précise les paramètres pris en considération : la taille et la com-

position du foyer, l'état de santé, les aptitudes physiques ou les handicaps des personnes qui vivront au foyer, la localisation des lieux de travail ou d'activité et la disponibilité des moyens de transport, la proximité des équipements et services nécessaires à ces personnes.

Tout autre élément pertinent propre à la situation personnelle du demandeur peut également être pris en compte par la commission.

## Deux élus référents

Deux élus référents en charge du logement à la ville de Lucé peuvent vous aider dans vos démarches et vous orienter vers les organismes dont l'offre correspond le mieux à votre demande. Il s'agit de Michaël Lecaille, adjoint en charge du logement, et de Nicole Varaine, conseillère municipale déléguée au logement.

Pour prendre rendez-vous avec vos élus, contactez le Centre Communal d'Action Sociale. ■

## Les bailleurs sociaux

L'habitat eurélien, la Roseraie-SA HLM, la SA Eure-et-Loir Habitat et l'Immobilière Val de Loire sont les bailleurs qui disposent de logements à Lucé.

### L'habitat eurélien

Agence de Lucé  
4 impasse du Quercy  
28110 Lucé  
Tél. 02 37 88 76 60

### La Roseraie - SA HLM

57 rue du Docteur Maunoury  
28000 Chartres  
Tél. 02 37 91 73 70

### SA Eure-et-Loir Habitat

2 rue du 11 Novembre  
28110 Lucé cedex  
Tél. 02 37 91 24 80

### Immobilière Val de Loire

1 avenue de Bretagne  
28300 Mainvilliers  
Tél. 02 37 21 32 99

## Contacts utiles

### Centre Communal d'Action Sociale

10 rue de Bruxelles  
28110 Lucé  
Tél. 02 37 34 64 65

### Préfecture d'Eure-et-Loir

Service logement Hébergement  
Place de la République  
28000 Chartres  
Tél. 02 37 20 51 10

### Groupe Procilia 28

(anciennement CIL)  
10 Rue Danièle Casanova  
28000 Chartres  
Tél. 02 37 18 56 50

### Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

1 rue de l'Université  
45000 Orléans  
Tél. 02 38 62 47 07

# Croisière musicale pour nos aînés

Banquet des anciens

Traditionnel rendez-vous festif, le banquet des anciens permet à tous les lucéens de plus de 70 ans de se retrouver pour partager un moment de détente privilégié. Les 8 et 9 octobre 2011, la salle d'honneur du centre culturel s'est parée de ses plus beaux atouts pour accueillir plus de 700 convives.

Les tables toutes nappées de bleu étaient soigneusement décorées sur le thème de la mer : objets marins confectionnés par les accueils de loisirs municipaux, galets, fritures en chocolat et d'immenses vases abritant des poissons rouges.

La ville avait mis les petits plats dans les grands afin de proposer un déjeuner savoureux assorti d'un spectacle haut en couleurs et digne des plus grands cabarets parisiens.

Pendant près d'une heure trente, nos anciens ont voyagé à travers le monde au gré d'escalas musicales à Rio, Vienne, Paris, Madrid, New-York... Certains sont même montés sur scène pour fredonner «le café des délices».

Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé, s'est dit particulièrement heureux de présider ces deux matinées récréatives auxquelles il est particulièrement attaché.

«Ce repas annuel est le lien intergé-



nérationnel indispensable que nous avons le devoir de maintenir : être et vivre ensemble est le socle même, sans cesse renouvelé, de toute société.

Je sais quel rôle essentiel chacun d'entre vous joue pour fortifier ce lien social, lien d'autant plus important que nous vivons une période remplie de doutes et d'inquiétudes.

C'est pourquoi, avec l'ensemble des membres du conseil municipal, nous agissons au quotidien dans tous les domaines, à notre échelle et dans la limite de nos compétences, afin d'œuvrer pour le plus grand nombre.

Toutes nos actions démontrent notre attachement à prendre soin de nos aînés, à leur témoigner tout notre respect et notre soutien dans une période de crise économique et sociale qui touche tant de personnes âgées, tant de familles, tant de jeunes».

Le Maire, également Président du Centre Communal d'Action Sociale a annoncé le lancement, l'été dernier, des travaux de restructuration des cuisines des deux foyers logements de personnes âgées, qui permettra

d'ici quelques mois de proposer aux résidents le retour à une cuisine traditionnelle. Autre engagement phare de l'équipe municipale, les travaux de construction de la nouvelle crèche ont démarré.

«C'est avec beaucoup de satisfaction que nous voyons aboutir le fruit de nos réflexions mais aussi et surtout de nos efforts afin de rétablir la situation financière de notre commune, seul levier pour pouvoir investir, maintenir en état nos bâtiments et améliorer les services publics que nous rendons à la population».

C'était également l'occasion pour la Municipalité de mettre à l'honneur ses deux doyennes : Andrée Bainier, 101 ans, décorée par la ville l'an passé et Renée Marche, centenaire qui a reçu à son tour la médaille d'or de la ville ainsi qu'un bouquet de fleurs.

Un colis de fin d'année et un calendrier 2012 ont été offerts à chaque participant. ■

# Des fêtes pour tous

Généralement associées à un temps festif partagé dans le cocon familial, les fêtes de fin d'année ont aussi une dimension sociale et conviviale cultivée par la ville avec fidélité. En décembre, les services municipaux sont mobilisés autour du Téléthon et du marché de Noël, événements qui rassemblent petits et grands.

## Le Téléthon

Le Téléthon est avant tout une fête populaire. Une nouvelle fois, la ville a tenu à soutenir cet élan de générosité. Les associations s'étaient données rendez-vous le vendredi 2 décembre dernier à l'initiative du service municipal des sports pour une grande soirée sportive et d'animations.

Une grande marche nocturne en fil rouge a permis de rassembler une centaine de randonneurs.

Parallèlement, les associations ont investi la salle Pierre de Coubertin pour des animations placées sous le signe de la générosité. Au

programme, démonstrations de gymnastique, de tir à l'arc, de tir à la carabine laser, des lancers francs de basket, du taekwondo et des danses folkloriques ont animé le site.

Sur place, il était possible de faire des dons, d'acheter des objets Téléthon, de se restaurer, de se rafraîchir ou d'acheter des tickets à gratter. Une tombola a clôturé la marche de l'espoir et récompensé les participants qui se sont retrouvés autour d'une boisson chaude bien méritée.

Au-delà de cette soirée, des associations ont organisé diverses initiatives au profit du Téléthon : collecte et vente de livres, bric à brac, dons, ciné conférence, randonnée cyclotouriste, tournoi... et la liste n'est pas exhaustive !

Merci à tous, bénévoles et associations pour leur généreuse implication ! La totalité des recettes sera reversée à l'Association Française contre les Myopathies. Nous vous en communiquerons le montant définitif dans le prochain magazine.

## Le Téléthon, c'est toute l'année !

Vous êtes dynamique, vous voulez être utiles aux autres ou partager un savoir faire, des compétences... participez à une belle aventure humaine en rejoignant l'équipe de coordination d'Eure-et-Loir.

Contacts : 02 37 28 59 84 ou 06 09 21 00 83 ou 06 09 01 69 94

telethon28@amf.genethon.fr

## Le marché de Noël

Sur la place du 19 mars, les samedi 3 et dimanche 4 décembre, près d'une cin-

quantaine d'exposants s'affairaient sous des tentes magnifiquement décorées pour faire vivre leurs stands consacrés à la décoration et à la gastronomie.

Les spécialités proposées ont émoustillé les papilles des badauds venus nombreux malgré la pluie : foie gras, miel, chocolats, saumon fumé, coquilles Saint-Jacques, champagne, boudins, pommes du Perche, marrons chauds... Ce festival de saveurs était accompagné d'une cascade de cadeaux proposés par des artisans : bijoux, dentelles au fuseau, gravures sur verre, vannerie, charentaises... autant d'objets à offrir pour les fêtes de fin d'année.

Autres temps forts, les spectacles proposés aux enfants ont remporté un franc succès. Tous interactifs, ils mettaient en scène les enfants et le public était impliqué gestuellement ou verbalement. Dans le chœur de l'église Saint Pantaléon, les amis des Carreaux interprétaient des chants de Noël. Sur le marché, de drôles de marionnettes de la compagnie des sans culottes déambulaient pour amuser les passants.

Les plus chanceux ont bien sûr eu le privilège de rencontrer le père Noël, les autres ont pu lui adresser une lettre avec leurs nombreuses commandes de jouets.

Les deux jours se sont achevés par un conte pyrotechnique sur «la magie de Noël» pour le plus grand plaisir des petits et des grands. De quoi patienter en attendant le jour J ! ■





# Services au public

## Police Municipale

Pour toutes vos démarches administratives, la Police Municipale vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 sans interruption, soit une amplitude d'ouverture hebdomadaire de 50 heures par semaine. En raison d'une trop faible fréquentation, l'accueil du poste de police sera fermé le samedi matin à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Contact

#### Poste de Police Municipale

89 rue de la République  
28110 Lucé

N° Vert 0 800 149 689

#### Démarche administrative

02 37 84 14 80

#### Nouveaux horaires Accueil du public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30

Installé 89, rue de la République, le poste de police municipale dispose d'un service administratif dont le rôle est d'accueillir, d'aider, de renseigner et de conseiller les Lucéens dans un certain nombre de démarches administratives : passeport, carte d'identité, autorisation de débit de boisson, opération tranquillité vacances, déclaration de chiens dangereux, sortie de territoire...

Afin d'optimiser vos démarches, un rappel des documents originaux à fournir vous est détaillé ci-après en tenant compte des changements qui interviennent au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

## Carte Nationale d'Identité sécurisée

- 2 photos d'identité couleur sur fond blanc, tête droite, sans sourire, pas de bijoux ni accessoires, pas de lunettes, cheveux dégagés,
- Ancienne carte d'identité

du demandeur

- Copie intégrale d'acte de naissance (obtention à la mairie du lieu de naissance) lors de la 1<sup>ère</sup> demande ou en cas de perte ou de vol ou si l'ancienne carte est périmée depuis plus de 2 ans,
- Livret de famille à jour uniquement pour une demande de carte d'un mineur,
- Certificat de nationalité française obligatoire : sous certaines conditions,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur, à défaut attestation d'hébergement et carte d'identité de l'hébergeant (loyer, électricité, eau, téléphone),
- Tarifs : première demande et renouvellement gratuits.
- Perte/vol de carte d'identité : 25€ en timbres fiscaux.

Prévoir un délai approximatif d'environ 4 semaines.

## Passeport biométrique

- Carte nationale d'identité en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du demandeur, à défaut attestation d'hébergement et carte d'identité de l'hébergeant (loyer, électricité, eau, téléphone),
- Livret de famille pour les mineurs,
- Copie intégrale d'acte de naissance (obtention mairie du lieu de naissance),
- 2 photos d'identité couleur sur fond blanc, tête droite, sans sourire, pas de bijoux ni accessoires, pas de lunettes, cheveux dégagés.
- 86 € en timbres fiscaux pour les personnes majeures, 42 € en timbres fiscaux pour les mineurs de 15 à 18 ans, 17 € en timbres fiscaux pour les moins de 15 ans.
- Le décret n° 2011-868 du 22 juillet 2011 modifie les conditions de recueil des photographies d'identité fournies à l'appui des demandes de passeport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 : «Le demandeur fournit deux photographies d'identité, identiques, récentes et parfaitement ressemblantes, le représentant de face et tête nue.»

Prévoir un délai approximatif d'environ 15 jours.

## Sortie de territoire

- Carte d'identité de l'enfant
- Carte d'identité du responsable légal

- Livret de famille à jour
- Justificatif du divorce ou de la séparation.

## Rappel sur le stationnement

Il est régulièrement constaté le stationnement anarchique des véhicules dans la commune.

Un peu partout dans la ville, des automobilistes stationnent leur véhicule sur les trottoirs.

Préventivement et dans l'attente d'éventuels aménagements, il paraît indispensable de rappeler la réglementation.

Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

Est considéré comme gênant la circulation publique, l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons.

L'implantation d'une signalisation horizontale ou verticale n'est pas nécessaire, l'article R.417-10 du code de la route interdit le stationnement sur le trottoir.

Les contrevenants ne respectant pas cette interdiction s'exposent à une amende forfaitaire de 35 € ainsi qu'à une éventuelle immobilisation et une

mise en fourrière de leur véhicule.

Afin d'éviter une verbalisation, il est souhaitable que tous les automobilistes fassent un geste de citoyenneté en se souvenant que tous sont également piétons.

En stationnant réglementairement votre véhicule, vous permettez aux personnes à mobilité réduite ou avec une poussette de circuler librement sur les trottoirs.

Une attention toute particulière sera apportée aux abords des écoles, des foyers de personnes âgées et des cabinets médicaux. ■





## Fermeture de la mairie

En raison des fêtes de fin d'année, les services municipaux seront fermés au public le lundi 2 janvier 2012 toute la journée.

## Recensement citoyen

Le recensement militaire ou citoyen est obligatoire. Il concerne les jeunes français de 16 ans, garçons et filles. Pour procéder à votre recensement, vous devez vous présenter en mairie dans les trois mois qui suivent votre 16<sup>ème</sup> anniversaire, muni d'une carte nationale d'identité (ou de tout autre document justifiant de la nationalité française), du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

En cas d'empêchement, le représentant légal peut procéder à votre recensement à votre place.

À la suite du recensement, la mairie vous délivre une attestation de recensement. Cette attestation est nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics : permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...

Pour tout complément d'information, contacter le service Population en Mairie.

## Reprise de concession funéraire

La ville dispose de deux cimetières situés rue Jules Ferry et impasse du nouveau cimetière. Les concessions funéraires y sont accordées pour une durée de 15, 30 ou 50 ans. A échéance, seul le concessionnaire (ou ses héritiers en cas de décès du concessionnaire), peut user de son droit de renouvellement.

En vertu de l'article L.2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, en cas de non renouvellement dans le délai légal de 2 ans à la date d'échéance, la concession fait retour d'office à la commune.

Actuellement, force est de constater que plusieurs concessions n'ont fait l'objet d'aucun renouvellement depuis plusieurs années, notamment dans le cimetière de la rue Jules Ferry. Conformément à la législation funéraire, la ville s'apprête en 2012 à reprendre les concessions échues depuis plus de 2 ans.

Les familles qui ont des défunts inhumés dans l'un des deux cimetières sont invitées à se rendre en Mairie afin de savoir si leur concession va faire l'objet d'une reprise.

Pour tout renseignement, contacter le service Population en Mairie.

## Un monument du Souvenir

Le cimetière situé impasse du Souvenir est doté d'un columbarium et de cave-urnes. Les concessions y sont attribuées pour une durée de 15 ans, renouvelable. Si un membre de votre famille a émis le souhait de faire l'objet d'une crémation à son décès, vous avez la possibilité de l'inhumer au columbarium, en cave-urne ou de procéder à la dispersion de ses cendres dans le jardin du Souvenir, espace de dispersion agréablement aménagé.

Courant 2012, la ville a décidé d'agrandir son espace de dispersion en se dotant d'un équipement plus sobre et plus respectueux des cendres des défunts.

Une colonne dite du «Souvenir» sera installée et mentionnera l'identité des défunts (article L.2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

## Ecobrillance

C'est le nom d'une toute nouvelle entreprise lucéenne spécialisée dans le lavage écologique de véhicules. Grâce à une méthode de lavage peu gourmande en eau, Ecobrillance vous propose un lavage soigné, réalisé à la main par un spécialiste de la cosmétique automobile.



Son point fort est d'intervenir sur site pour les entreprises, les professionnels de l'automobile, les collectivités mais également à domicile pour les particuliers.

11 avenue Coriolan - Tél. 06 98 37 45 29  
[www.ecobrillance.fr](http://www.ecobrillance.fr)

## Pralibel



Nouvelle venue à Lucé, la chocolaterie Pralibel ravit les papilles des gourmands depuis le 23 septembre dernier. Avec son design, la nouvelle boutique installée rue de la République ne passe pas inaperçue : murs blancs, mobilier chocolat, éclairages peps sur les gourmandises...

L'enseigne propose une large gamme de chocolats belges : blanc, noir, au lait, à l'orange, fourré, des spécialités de Provence aux parfums de pommes d'amour, figues, mandarines, griottes, des nougats enrobés de chocolat ainsi que des moulages au moment des fêtes.

61, rue de la République - Tél. 02 37 35 31 15

## Naturellement bien

C'est le nom du nouveau centre de bien être installé rue de la République à Lucé depuis début no-



vembre. Amandine Agnelet vous propose différents soins esthétiques : épilation, soins visages, maquillages à base de produits naturels bio, labellisés Ecocert.

Vous pouvez également profiter des bienfaits de différents modelages du corps réalisés au beurre de karité ou aux huiles essentielles, dans un univers propice à la détente et au bien être.

De quoi faire plaisir ou vous faire plaisir !  
64 rue de la République - Tél. 02 37 35 61 52

## Visite du Président de la CAF

Après dix années passées à la présidence de la Caisse d'Allocations Familiales, c'est à Lucé que Jean-Paul Brunet, a effectué sa dernière sortie officielle le 11 octobre dernier, accompagné d'Olivier Froger, administrateur au sein de ce même établissement.

C'est en compagnie d'Emmanuel Lecomte, Maire de Lucé, et de Jean-Pierre Jan, adjoint en charge de la politique de la ville, de la jeunesse et de l'éducation, que les deux hommes ont visité les deux centres sociaux de la ville, le Point Info Famille avant de participer à la pose de la première pierre de la crèche municipale.

Pour mémoire, ce nouvel équipement dédié à la petite enfance est subventionné par la C.A.F à hauteur de 450 000 € auxquels il convient d'ajouter 70 000 € pour le mobilier.

Jean-Paul Brunet siège néanmoins dans plusieurs commissions au sein de l'établissement et compte bien profiter de son expérience pour continuer à accompagner les familles dans leur vie quotidienne et à



Jean-Pierre Jan, Emmanuel Lecomte, Olivier Froger et Jean-Paul Brunet.

mener des actions plus particulièrement en direction de la jeunesse.

## Coup de pouce de la ville !

L'accompagnement éducatif permet d'accueillir les élèves après la classe pour leur proposer une aide aux devoirs et un renforcement de la pratique d'activités culturelles, artistiques ou sportives.

Mis en place à l'échelon national pour les écoles situées en zone d'éducation prioritaire, il ne devrait concerner à Lucé que l'école Jean Zay.

Dès l'entrée en vigueur de cette mesure en septembre 2008 et dans un souci d'équité, l'accompagnement éducatif a été généralisé par la Municipalité à l'ensemble des écoles élémentaires.

Petit bémol pour cette rentrée 2011/2012, la ville a dû prendre en charge l'accompagnement éducatif à l'école Jean Zay pour les mois d'octobre, de novembre et de décembre 2011.

Les services de l'éducation nationale prévoyaient de démarrer cette offre éducative complémentaire à Jean Zay en janvier 2012 alors que les autres écoles de Lucé démarraient le 26 septembre 2011.

Cet investissement important de la Municipalité a d'ailleurs été salué par la direction de l'école concernée. En effet, l'accompagnement éducatif constitue une offre complémentaire aux enseignements en dehors du temps scolaire, il s'avère très profitable aux élèves rencontrant des difficultés, notamment lorsqu'ils ne bénéficient pas chez eux de conditions d'études favorables. Cette initiative municipale entend contribuer à l'égalité des chances entre tous les élèves.

## Distribution des sacs poubelles

Chartres Métropole met chaque année à disposition de ses habitants des sacs poubelles.

La distribution se déroulera sur Lucé, du 6 au 11 février 2012, au Clos Margis, aux jours et horaires suivants : lundi, de 13h30 à 18h30, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, samedi, de 9h30 à 12h.

Les usagés dotés de bacs roulants recevront une simple dotation en sacs kraft pour les déchets végétaux.

Pour tous renseignements, contactez le numéro vert infos déchets

N° Vert 0 800 22 20 36

## Carnet de deuil



Boris Minsky-Kravetz, ancien Maire de Lucé et ancien vice-Président de Chartres Métropole, s'est éteint le vendredi 28 octobre dernier à l'âge de 85 ans des suites d'une grave maladie.

Arrivé à Lucé dans les années soixante, Boris Minsky y exercera pendant près de quarante ans la profession de médecin généraliste.

Plus qu'un métier, c'était pour lui une véritable vocation, il était diplômé de médecine tropicale, passionné de tennis et de recherche en biologie.

Gaulliste de la première heure, il apparaît dans le paysage politique local en 1995 aux côtés de ses amis de longue date, Jacques Lecœur et Jackie Plault, tous deux disparus.

Il siègera dans l'opposition de 1995 jusqu'en 2001, date à laquelle il est élu adjoint en charge de l'urbanisme et du logement sur la liste de Jacques Morland. Ce dernier sera invalidé en 2006 et Boris Minsky lui succédera à la tête de la Mairie le 1<sup>er</sup> juin 2006 jusqu'au 21 mars 2008. C'est avec une certaine émotion que les élus et les services municipaux ont appris sa disparition. Nous adressons nos plus sincères condoléances à sa famille.

# Toi, plus moi, plus eux...

## Recensement

L'enquête de recensement de la population se déroulera du 19 janvier au 25 février 2012, elle repose sur un partenariat étroit entre la commune et l'Insee (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques).

Outre la population totale, le recensement offre de nombreux indicateurs nécessaires à la gestion d'une ville.

L'enquête de recensement, annuelle depuis 2004, permet d'établir les populations légales de chaque circonscription administrative, ces chiffres ont un impact fort en terme de gestion communale, de finances locales, de réglementation. En effet, il existe une multitude d'articles de lois ou de codes (code électoral, code général des collectivités territoriales...) qui se réfèrent à la population issue du recensement.

Le chiffre de la population totale entre dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat, il détermine le nombre d'élus municipaux ou encore il permet de définir le nombre de pharmacies présentes sur notre territoire...

Les résultats de recensement permettent de fournir des données socio démographiques détaillées sur les ménages, les conditions de logements, l'activité professionnelle, les déplacements quotidiens, les migrations résidentielles...

Ces résultats sont utiles aux pouvoirs



publics pour analyser l'emploi, organiser la vie sociale, prévoir les équipements collectifs et l'habitat. Ils permettent de définir les politiques en matière d'aménagement du territoire, de transport, d'équipements publics.

Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, comme Lucé, la collecte des informations se déroule chaque année auprès d'un échantillon de 8 % de la population réparti sur son territoire. En cinq ans, 40 % de la population de la commune est enquêtée. Les résultats du recensement sont alors calculés à partir de cet échantillon.

Pour la première année, une infime partie du «Carré d'or» sera enfin pris en compte.

Ainsi, vous pouvez être recensé cette année sans pour autant que votre voisin le soit.

Si vous êtes concerné, vous recevrez la visite d'un des agents recenseurs recrutés par le maire.

Il sera muni d'une carte officielle tricolore avec photographie, il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement au

foyer, une notice d'information.

Si vous le souhaitez, l'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Une fois remplis, vous n'avez plus qu'à les lui remettre.

En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin qui les transmettra à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée mais aussi une obligation légale.

Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le secrétariat du Maire au 02 37 25 68 04.

Les résultats du recensement sont disponibles sur [www.insee.fr](http://www.insee.fr) ■



# Baptême en vue

# Quel nom pour la future crèche municipale ?

## Apportez votre pierre à l'édifice...

La ville de Lucé vous invite à laisser libre cours à votre imagination en participant au choix du nom de baptême du nouvel équipement en cours de construction rue de Touraine et dédié à la petite enfance.

Si votre proposition est retenue par les élus du Conseil Municipal, vous gagnerez un abonnement d'un an pour deux personnes qui vous permettra d'assister aux spectacles de la saison culturelle 2012-2013.

Tentez votre chance !



## Bulletin de participation

Proposition : .....

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

N° de téléphone : .....

Courriel : .....

## Quel nom pour la future crèche municipale ?

Proposition à adresser par courrier à :

**Mairie de Lucé**

Secrétariat du Maire

5 rue Jules Ferry

28110 Lucé

# Luc

## Jean-Luc Lemoine



27 janvier - Centre Culturel - 20h30

Jean-Luc a 40 ans, c'est l'heure des bilans...

Tout y passe : le business de la nostalgie, la difficulté d'apprécier une œuvre d'art quand on est inculte, les mensonges sur la complémentarité entre les hommes et les femmes, la dictature du buzz, les vedettes qui refusent de vieillir...

Il en profite pour évoquer quelques questions essentielles. Est-on quelqu'un de bien quand on dénonce ses collègues de bureau ? Comment réussir à quitter lâchement son conjoint ? Vaut-il mieux avoir une femme ou un GPS ?

Toujours aussi corrosif, mais c'est comme ça qu'on l'aime !

Tél. 02 37 33 75 85 ■

15 janvier

■ «Europe sauvage», ciné conférence reportage de l'association des Jumelages



«Confidences des grands espace» est un voyage et une aventure au sein de la nature en Europe. Plus de trois ans seront nécessaires pour rencontrer femmes, hommes, espaces sauvages, chacun avec ses spécificités. Ce reportage nous entraîne à travers les canaux du delta du Danube en Roumanie puis au plus profond de la forêt vierge en Pologne tout en continuant avec les grandes étendues de tourbières et forêts finlandaises.

Il se poursuit dans les landes et falaises ventées de l'Ecosse puis au soleil de l'Espagne avant de

prendre un peu d'altitude dans les montagnes rocaillieuses des Abruzzes en Italie et se terminer dans les Alpes, sur le toit de l'Europe.

Centre Culturel  
15h, Salle d'honneur  
Tél. 02 37 35 80 27

18 janvier

■ Assemblée générale des Anciens Combattants Prisonniers de Guerre

Centre Culturel  
Tél. 02 37 34 17 14

19 janvier

■ Michael Gregorio

Après les tournées triomphales de ses deux premiers spectacles, le plus que talentueux et performeur vocal d'exception revient à Lucé. Cet artiste hors norme présentera en avant-première son tout nouveau show avant d'entamer les Zéniths.



Centre Culturel  
20h30

Tél. 02 37 33 75 85

20 janvier

■ Assemblée générale de L.M.P.T.T. Athlétisme

Centre Culturel  
Tél. 02 37 28 64 81

21 janvier

■ Concert du Nouvel An de l'Orchestre d'Harmonie

Centre Culturel  
20h30  
Tél. 02 36 69 54 30

22 janvier

■ Fête d'hiver de Lucé Sport Gym

Centre Culturel  
14h30  
Tél. 02 37 35 22 92

25 janvier

■ Assemblée générale de l'Union Locale des Anciens Combattants de Lucé

Centre Culturel  
Tél. 02 37 34 29 79

29 janvier

■ Assemblée générale de l'association philatélique

Centre Culturel - 10h  
Tél. 02 37 21 89 60

9 février

■ Assemblée générale de l'ass. des musiciens d'orchestre d'Eure-et-Loir

Centre Culturel  
Tél. 02 37 26 34 72

10 février

■ Concert des élèves du Conservatoire

Centre Culturel  
19h30  
Entrée libre  
Tél. 02 37 25 68 93

11 février

■ Loto du Comité des Fêtes

Centre Culturel  
Tél. 02 37 34 12 27

17 février

■ La Taverne Münchhausen

Le Baron de Münchhausen était connu au XVIII<sup>ème</sup> siècle, pour ses récits fantastiques lors de soirées dans le grand monde. En costumes d'époque, dans une formule version taverne, quelques-uns de nos meilleurs conteurs



vont faire revivre ces fêtes du langage et ces luttes verbales, où tous les coups sont permis. En avant pour les joutes verbeuses et autres improvisades à apprécier en sirotant un breuvage comme à la taverne !  
Centre Culturel - 20h30

**19 février**

■ **«Etats-Unis», ciné conférence reportage de l'association des Jumelages**

Prestigieux itinéraire pédestre de 4 500 Km, convoité mais très peu parcouru, le Continental Divide Trail (CDT) traverse les Etats-Unis depuis le Canada jusqu'au Mexique, en suivant la ligne de crête des Montagnes Rocheuses. Cette escapade sauvage parsemée d'innombrables péripéties mixe grands espaces, paysages grandioses, faune omniprésente et aléas climatiques.



Grâce à une réalisation originale et à travers de magnifiques images, ce reportage vous embarque

avec bonheur au cœur d'une inoubliable aventure, physique certes, mais avant tout humaine.  
Centre Culturel - 15h  
Tél. 02 37 35 80 27

**20 février**

■ **Trophées du sport**

Centre Culturel - 19h  
Tél. 02 37 25 68 63

**21 février**

■ **Carnaval**

Fête du Printemps  
Tél. 02 37 25 68 16



**23 février**

■ **Collecte de sang de l'établissement français du sang**

Centre Culturel de 15h à 19h  
Tél. 02 37 35 50 50

**24 février**

■ **Bric Baroque à Brac, spectacle musical**

À la fois poétique et facétieux, ce spectacle musical est un clin d'œil à l'art baroque, mêlant étroitement musique instrumentale et vocale, contes, art numérique, machineries particulières.

Par l'ensemble Fitzwilliam : Michèle Déverité, claveciniste, J-P Nicolas, flûtiste et A-C Chagrot, comédienne. La mise en scène est de Véronique Samakh.  
Centre Culturel - 20h  
Tél. 02 37 25 68 93

# Maxi Monster Music Show

**3 février - Centre Culturel - 20h30**

Le Freak-Show musical de Paname !

Orchestre de phénomènes de foire, le Freak-Show musical de Paname plante le décor d'un surprenant cabaret clandestin librement inspiré du cirque d'antan et du cinéma burlesque.

Homme fort, danseuse mécanique, femme tronc, homme-femme, fakir mystique...

Menée par l'affolante poupée barbue, maîtresse de cérémonie au charme vénéneux, cette famille de freaks magnifiques vous embarque dans son grand huit musical pour un fabuleux voyage onirique sur la différence et le troublant mystère du genre... humain ?

De la gouaille saltimbanque et du rock de haute voltige pour un concert road-movie horriblement drôle et bouillonnant d'inventions !

Costumes enchanteurs, lumières envoûtantes, décor baroque et insolite.

Tél. 02 37 33 75 85 ■



# Dialogue aux enfers

## Médiathèque

Quand la lecture devient théâtre... C'est ce que vous propose la médiathèque à travers la rencontre aux enfers des personnages de Machiavel et Montesquieu, un dialogue fictif écrit en 1864 plus que jamais d'actualité.

**L**e «*Dialogue aux enfers*» est une œuvre lucide et réaliste sur la fabrique du consentement et les mécanismes modernes de l'asservissement.

Maurice Joly dénonce, sous la forme anodine d'une discussion philosophique, la façon dont Napoléon III, assimilé au Prince de Machiavel, manipule les milieux économiques, la presse, l'opinion publique, les partis, les ouvriers, pour établir graduellement les bases d'un pouvoir autoritaire.

L'opposition entre Montesquieu et Machiavel doit cependant être relativisée.

Pour Nathalie Malaurie, «*derrière le réalisme cynique de Machiavel perce comme une forme de regret, tandis que l'indignation de Montesquieu face à l'évanouissement des idéaux du Siècle des Lumières n'empêche pas une certaine admiration*».



Le *Dialogue* est interprété par la compagnie tourangelle L'Échappée Belle. Les comédiens Philippe Ouzounian et Didier Marin incarnent indifféremment chaque personnage : le sort en est tiré quelques minutes avant la lecture.

Cette lecture théâtralisée s'adresse à un public adulte, lycéen ou étudiant. Elle sera suivie d'un échange avec le public.

**Samedi 28 janvier 2012 à 15h.**

Entrée libre et gratuite. Réservation conseillée au 02 37 33 75 80.

## L'œuvre d'un visionnaire

1848, la République est proclamée. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est élu président au suffrage universel.

Le 2 décembre 1851, un coup d'État met brutalement fin à l'expérience républicaine. Les barricades sont érigées. En vain. Victor Hugo lance un appel aux armes avant de prendre le chemin de l'exil.

Les républicains se sentent floués : une fois de plus, on leur a «volé» leur révolution. La répression s'installe. Pour longtemps.

Maurice Joly est un républicain convaincu, né à Lons-le-Saunier le 22 septembre 1829. Réfractaire aux

études, il devient «*par le plus grand des hasards*» bachelier ès-lettres à Dijon. Il interrompt son droit en 1849 pour se rendre à Paris. Il végète au ministère d'État pendant sept ans.

En 1860, il réussit son diplôme d'avocat et «*entre dans la vie politique*» par le barreau. Il est candidat à la députation et consacre son temps à écrire des essais contre les notables de son époque et les dérives autocratiques d'un régime autoritaire, fossoyeur de la République. En 1864, il tente de publier «*César*», une brochure pamphlétaire attaquant la personne de l'Empereur, sous couvert d'une étude historique. Dénoncé par son propre imprimeur, il est arrêté pour diffamation envers le chef de l'État.

La même année, il songe à un ouvrage explosif décrivant la façon dont le régime détruit de fond en comble les libertés publiques.

Quelle forme choisir ? «*Faire dialoguer des vivants ou des morts, telle fut l'idée qui me vint.*» Quels personnages mettre en scène ? Machiavel représente la politique de la force tandis que Montesquieu celle du droit. «*Et Machiavel, ce sera Napoléon III, qui peindra lui-même son abominable politique*». La plupart des imprimeurs français découvrant le subterfuge dès le troisième

## A vos agendas

### ► Heure du conte

**Samedi 7 janvier**

**Samedi 4 février**

**16h à l'espace jeunesse**

Les bibliothécaires présenteront au jeune public les meilleurs albums de ces derniers mois : un agréable moment à passer ensemble pour le plaisir des yeux et la joie d'écouter de belles histoires...

dialogue, Maurice Joly est contraint de publier le manuscrit à l'étranger. Ce qui, associé à l'anonymat, est une garantie pour susciter l'engouement d'un public parisien avide de lectures mises à l'index.

Deux mois après sa publication, le *Dialogue aux enfers* se retrouve dans toutes les bonnes librairies parisiennes. Il est aussitôt interdit et saisi. Bravant la censure, l'auteur distribue lui-même son œuvre sous le manteau. Pris la main dans le sac, il est arrêté. En avril 1865, le tribunal correctionnel de la Seine le condamne à dix-huit mois d'emprisonnement, à trois cents francs d'amendes et à la confiscation des exemplaires du pamphlet. Il purge sa peine et écrit *Recherches sur l'Art de parvenir*, une satire sanglante sur les vices contractés par les notables sous la monarchie.

Libéré, il fonde *le Palais*, un journal politique opposé tant au parti de l'Ordre qu'à ses adversaires républi-

cains (Jules Grévy et Jules Ferry). En 1870, il écrit, sous son propre nom cette fois, une suite aux premiers *Dialogues*, intitulée *Épilogue en sept dialogues*. Après le désastre de Sedan et la chute de Napoléon III, il conduit une délégation de manifestants républicains pour défendre l'Hôtel de Ville. Incontrôlable, il est faussement accusé d'avoir outragé Jules Favre, ministre des Affaires étrangères, et d'avoir tiré un coup de pistolet en direction du général Louis Jules Trochu, président du gouvernement de la Défense nationale, ce qui lui vaut d'être une nouvelle fois arrêté.

Écarté par ses «amis» républicains de tout poste de responsabilité, il se rend compte que la République française ne vaut ni ne fait mieux à cet égard que l'Empire français. Oublié de tous, écœuré tels Balzac et Zola par la société de l'argent, ce républicain intransigeant et désillusionné décide de fermer le rideau. Sa concierge trouve

Maurice Joly sans vie le 14 juillet 1878 à son domicile parisien. Il nous reste son œuvre principale, dont le titre indique qu'il se situe dans une tradition illustrée par Fontenelle (*le Dialogue des morts*), mais connaîtra une postérité assez inattendue.

Le bureau parisien de l'Okhrana (police secrète du Tsar), qui souhaitait canaliser les mécontentements populaires en Russie, est à l'origine de la rédaction et de la diffusion des *Protocoles des Sages de Sion*, célèbre faux antisémite largement réutilisé par la suite, notamment par la propagande nazie. Ces *Protocoles* reposent en partie sur un plagiat du *Dialogue aux enfers*. Ils en reprennent de longs passages sur la nature humaine et les moyens de manipuler les masses par l'attrait de l'argent, de la liberté et du pouvoir. Malgré cette récupération nauséabonde, le *Dialogue aux enfers* demeure une œuvre visionnaire. ■

## coups de cœur

### ► Espace jeunesse Des myrtilles pour Lily

Robert McCloskey



Lily et sa maman s'en vont cueillir des myrtilles pour en faire de bonnes confitures. Qu'arrive-t-il quand elles rencontrent une maman ourse et son ourson ? Robert McCloskey crée ainsi l'un des albums les plus aimés de plusieurs générations d'enfants américains. Primé en 1949 pour sa qualité, cet ouvrage illustré tout en finesse a le charme rétro des vieux albums, que les parents ont plaisir à relire en même temps que leurs enfants. ■

### ► Espace adultes Haiku : anthologie du poème court japonais

Corinne Atlan et Zéno Bianu

Surprenants, humoristiques ou enchanteurs, ces quelques courts poèmes japonais disent l'essentiel de ces instants vécus en plénitude au cœur de la nature et des saisons par les maîtres du genre. ■

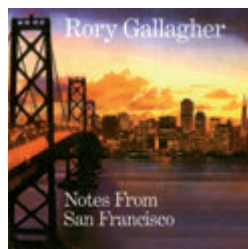


### ► Espace musique Notes from San Francisco

Rory Gallagher

L'intègre bluesman irlandais avait enregistré ce disque entre 1977 et 1978

à San Francisco mais il désapprouvait le résultat qui lui semblait contraire à la direction vers laquelle il voulait orienter son art : un retour à l'énergie simple et dépouillée du rock originel que le courant punk réhabilitait à l'époque. C'est en essayant de respecter scrupuleusement ce désir que le neveu de l'artiste a remixé cet album fantôme, agrémenté d'un second CD proposant un live endiablé du guitar hero. ■



### ► Espace multimédia Histoire de France, Histoire de

## ses monuments DVD-Rom

Editions des riches heures



Les villes, villages et campagnes de France témoignent de la vie de centaines de générations. Ce DVD-Rom offre un film de 120 minutes présentant l'ensemble de l'Histoire de France, de la préhistoire à notre époque. Neuf monuments représentés en 3D viennent jaloner le récit. Des visites 3D interactives des neuf monuments reconstitués ainsi que leurs notices descriptives, une grande frise historique pour situer les différents événements, personnages et périodes. ■

# Elections au conseil municipal des jeunes



## Conseil Municipal des Jeunes

Les vingt-deux classes de 6<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> des collèges Edouard Herriot et Petits Sentiers étaient appelées à élire de nouveaux conseillers pour remplacer les 24 élus sortants du Conseil Municipal des Jeunes, arrivés au terme de deux ans de mandat.

**E**n préambule au déroulement du scrutin, Jean-Pierre Jan, adjoint en charge de la politique de la ville, de la jeunesse et de l'éducation, et Chantal Buisson, coordinatrice du C.M.J. se sont rendus dans toutes les classes concernées par ces élections afin de sensibiliser les élèves aux modalités du vote et au

fonctionnement du Conseil Municipal des Jeunes.

Les élections se sont déroulées les 20 et 21 octobre 2011, le mode d'élection retenu était le scrutin de liste.

Cette expérience leur a permis de découvrir le déroulement d'une élection : établissement des listes, campagne électorale, carte d'électeur, vote avec passage dans l'isoloir, dépôt du bulletin dans l'urne, émargement, dépouillement et proclamation des résultats.

L'installation officielle de cette nouvelle assemblée, élue pour deux ans, se déroulera en séance plénière le mercredi 4 janvier 2012 dans la salle du conseil municipal à l'Hôtel de Ville.

La première année de mandat permettra aux jeunes conseillers de découvrir le fonctionnement de la commune, des institutions, le rôle des élus mais aussi de travailler en commission ou en séance plénière pour élaborer des projets d'actions.

La deuxième année sera consacrée à la réalisation des projets.

Certains entament leur deuxième mandat puisqu'ils étaient déjà élus dans l'équipe précédente.

## 20 nouveaux élèves élus pour 2 ans

### Collège Les Petits Sentiers

Stéphan Ana,  
Sullivan Banzouzi Tsini,  
Cynthia Buisson,  
Mustapha Cankurt,  
Christopher Chaillou,  
Anaïs Gehan,  
Lyse-Nadège Kibele,  
Jouana Moco,  
Baptiste Moyré,  
Mélissa N'Sangoula-Aubry,

### Collège Edouard Herriot

Dounia Benabdelkader,  
Joanne Bres,  
Noamie Fontaine,  
Mickaël Forques,  
Pierre Girard,  
Lauriane Lainé,  
Matthéo Lopes,  
Antoine Lucas,  
Océane Nicolas,  
Emric Saillard. ■

# Une discipline sportive complète

## Twirling Club de Lucé

Le Twirling Club de Lucé, association présente sur la ville depuis plus de trente ans, a pour objectif l'animation et la participation à la vie locale par la pratique du twirling.

Cette discipline en plein essor consiste à allier danse et maniement du bâton en priorité mais aussi d'autres accessoires (foulard, ballon...). C'est un sport très complet qui demande concentration et entraînement. Les niveaux sont multiples et les progrès de chacun sont récompensés par le passage de tests individuels appelés soleils artistiques ou techniques.

C'est ce qui s'est passé pour Lorine, Mathilde, Maëva, Rose, Marine, Maëlle, Caroline et Emilie qui, en octobre dernier, ont réussi leur passage de soleil technique avec mention très bien. Félicitations !

Il existe aussi des championnats individuels et en duos ainsi que des concours en groupes.

C'est surtout l'occasion de retrouver d'autres clubs pour des échanges amicaux.

Pour la saison 2011/2012, le Twirling Club de Lucé compte 60 adhérentes très motivées avec un fonctionnement basé uniquement sur le volontariat.

Les encadrantes répondent toujours «présentes» et ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts.

Les entraînements ont lieu à la salle René Faurieux, salle baptisée du nom de son Président fondateur, elle est mise à disposition par la ville de Lucé. Ils se déroulent :

Le mardi, de 18h15 à 19h30, école de twirling

Le mercredi, de 18h à 19h30, groupe des moyennes

Le vendredi, de 19h15 à 21h, groupe des grandes.

Les adhérents, encadrants, membres du bureau... travaillent de concert pour faire vivre l'association à travers plusieurs moments forts qui ponctuent l'année.

Le premier est bien sûr le gala annuel qui permet au public de découvrir les multiples facettes du Twirling en alliant danse, chorégraphie, gymnastique et maniement du bâton ou d'accessoires.

Il se déroulera cette saison le samedi 14 avril 2012 dans la salle d'honneur du Centre Culturel.

L'association est aussi très présente lors des événements locaux : forum des associations, marché de Noël, Téléthon, fête de la ville...

Le club participe et se distingue chaque année aux championnats individuels et en duos ainsi qu'aux concours de groupes organisés par le Twirling Danse Club de France.

Enfin, le Twirling Club de Lucé participe à l'animation de diverses manifestations et porte haut les couleurs de Lucé bien au-delà du département.

N'hésitez pas à venir découvrir cette activité passionnante et à vous renseigner à la salle lors des entraînements.

Venez nombreux les encourager et découvrir leurs prestations lors des différentes manifestations. ■



## ► Contacts

Twirling Club de Lucé

Présidente  
Laurence Fauveau

Tél. 02 37 35 46 18  
ou 02 37 36 48 06



Michael  
Gregorio

19.01.2012



Jean-Luc  
Lemoine

27.01.2012



Maxi Monster  
Music Show

03.02.2012

La Taverne  
Münchhausen

17.02.2012



Réservations 02 37 33 75 85  
[www.ville-luce.fr](http://www.ville-luce.fr)